



MOPGA 2020

Les Ministères de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), et de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) en collaboration avec Campus France mettent en place un programme pour accueillir des chercheurs post-doctorants souhaitant effectuer leurs recherches en France sur les sciences du système Terre ; les sciences du changement climatique et de la durabilité ; la transition énergétique ; les enjeux sociétaux des questions environnementales.



DATE DE FIN DE CANDIDATURES : 5 JUILLET 2020

Lancée le 2 juin 2017 par le Président de la République, l'initiative « Make Our Planet Great Again » vise à attirer en France les étudiants et chercheurs étrangers travaillant sur l'environnement et le climat. Lors du 2ème anniversaire de la mise en

oeuvre du programme, le 12 décembre 2019, les boursiers du MEAE et du MESRI ont été reçus par le Président de la République, en présence des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et de la transition écologique et solidaire, et de la secrétaire d'État chargée des Affaires européennes. Le Président de la République a insisté alors sur la « mondialisation des savoirs et des bonnes volontés ». Les bénéficiaires du programme ont évoqué le contenu de leurs travaux de recherche et souligné l'importance du renforcement de la coopération universitaire et scientifique face aux défis environnementaux qui s'imposent à nos sociétés.

Ce nouvel appel à candidature vient prolonger l'action du ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans le domaine de la recherche sur le climat, dont biodiversité, pôles, océans, forêts primaires, y compris les travaux en sciences humaines et sociales sur la manière de rendre acceptables les changements radicaux de modes de vie impliqués. Il est destiné à accueillir des chercheurs post-doctorants souhaitant effectuer leurs recherches en France sur : les sciences du système Terre ; les sciences du changement climatique et de la durabilité ; la transition énergétique ; les enjeux sociétaux des questions environnementales.

Les chercheurs doivent :

- ▶ être titulaires d'un diplôme de doctorat depuis moins de 5 ans à la date de dépôt du dossier ;
 - ▶ avoir la nationalité de l'un des pays éligibles (voir appel à candidature) ;
- ne pas avoir résidé en France après le 1er septembre 2019.

Le début du contrat de post-doctorat en France devra prendre effet à partir de janvier 2021.

L'appel à candidature est publié sur le site de Campus France en charge de la gestion des mobilités :

<https://www.campusfrance.org/fr/financement-de-contrats-pour-les-post-doctorants-0>

La date limite de candidature est arrêtée au 5 juillet 2020.

Les pays partenaires concernés par ce nouveau programme sont : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine,

Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Hong- Kong, Hongrie, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan. Dominique